

## **Memorandum de entendimiento entre el Tribunal Constitucional del Reino de España y el Consejo Constitucional del Reino de Marruecos**

La Presidenta del Tribunal Constitucional del Reino de España y el Presidente del Consejo Constitucional del Reino de Marruecos, reunidos en Madrid:

Se felicitan por el desarrollo de los intercambios iniciados en diciembre de 2006 con una visita de una delegación del Tribunal Constitucional de España al Consejo Constitucional de Marruecos y por el establecimiento de una relación de cooperación entre ambas jurisdicciones.

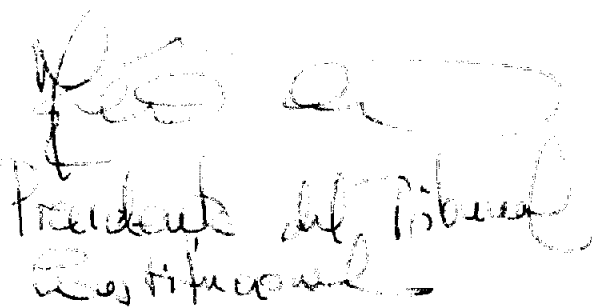
Constatan que, desde la diversidad de modelos de control de constitucionalidad y de protección de los derechos y libertades fundamentales, coinciden en su función de garantizar la primacía normativa de sus respectivas Constituciones.

Expresan su deseo compartido de intensificar sus relaciones bilaterales y de dar continuidad y fortalecer esta cooperación, para la que agradecen el apoyo que brinda la Agencia Española de Cooperación Internacional.

Acuerdan celebrar reuniones bilaterales con regularidad al menos una vez cada dos años, ora en Rabat, ora en Madrid.

Acuerdan organizar visitas de trabajo así como otras actividades que pudieran ser de interés para ambas instituciones.

En Madrid, a 28 de mayo de 2007

  
Presidenta del Tribunal  
Constitucional



## **Accord de coopération entre le Tribunal Constitutionnel du Royaume d'Espagne et le Conseil Constitutionnel du Royaume du Maroc**

Madame la Présidente du Tribunal Constitutionnel du Royaume d'Espagne et Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel du Royaume du Maroc, réunis à Madrid en mai 2007:

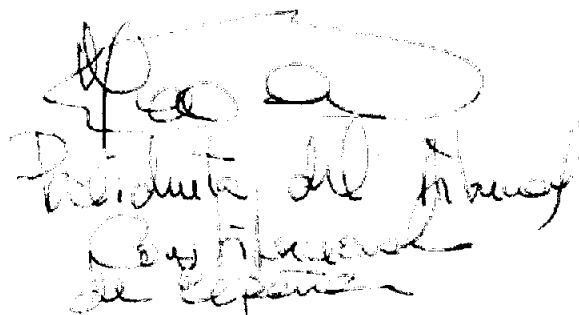
Se félicite du développement des échanges initiés en décembre 2006 par la visite d'une délégation du Tribunal Constitutionnel d'Espagne au Conseil Constitutionnel du Maroc et de l'établissement d'une coopération entre les deux Juridictions.

Ils constatent que ces Juridictions oeuvrent pour la garantie de la suprématie de la norme constitutionnelle à travers la diversité des modèles de contrôle de constitutionnalité et de protection des droits et libertés fondamentales.

Ils expriment leur désir commun d'intensifier leurs relations bilatérales et de développer leur coopération tout en remerciant l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour son appui.

Ils conviennent de tenir régulièrement des réunions bilatérales au moins une fois tous les deux ans, tantôt à Madrid tantôt à Rabat.

Ils expriment leur volonté d'organiser des visites de travail ainsi que d'autres activités ayant un intérêt pour les deux parties.

  
Présidente du Tribunal  
Constitutionnel  
d'Espagne

A Madrid, le 28 mai 2007



## اتفاق تعاون

### بين المحكمة الدستورية للمملكة الإسبانية والمجلس الدستوري للمملكة المغربية

إن السيدة رئيسة المحكمة الدستورية للمملكة الإسبانية والسيد رئيس المجلس الدستوري للمملكة المغربية ، خلال اجتماعهما بمدريد في ماي 2007 :

يشيدان بتنمية التبادل الذي تأسس في دجنبر 2006 على إثر زيارة وفد عن المحكمة الدستورية الإسبانية للمجلس الدستوري المغربي وكذا بإقامة تعاون بين المؤسستين .

ويؤكدان أن هاتين المؤسستين تعملان على ضمان سيادة القاعدة الدستورية عبر تنوع نماذج المراقبة الدستورية وحماية الحقوق والحريات الأساسية .

ويعبران عن رغبتهما المشتركة لتعزيز علاقتهما الثنائية وتنمية التعاون بينهما شاكرين الوكالة الإسبانية للتعاون الدولي على دعمها .

واتفقا على عقد اجتماعات ثنائية منتظمة على الأقل  
مرة كل سنتين ، تارة بمدريد وتارة بالرباط .

ويعربان عن إرادتهما في تنظيم زيارات عمل  
وكذلك نشاطات أخرى تعود بالفائدة على الطرفين .

وحرر بمدريد في ، 28 مايو 2007

محمد بن عبد الله  
رئيس المجلس  
البرلماني  
الاسباني  
الجزائري  
الاسباني  
الجزائري



Gabinete 27-03-07

LE PRESIDENT



الرئيس

N° 46/CC

15 MARS 2007

**Madame Maria Emilia CASAS BAAMONDE**  
**Présidente du Tribunal Constitutionnel**  
**du Royaume d'Espagne**

**Madrid**

**Madame la Présidente,**

Par courrier transmis par votre chef de cabinet en date du 28 février 2007, vous avez bien voulu me communiquer la version espagnole du projet d'accord de coopération entre nos deux juridictions constitutionnelles, suite à nos entretiens en l'objet lors de votre visite au Conseil Constitutionnel marocain en décembre 2006.

Je vous en remercie vivement et vous fais part de mon plein accord sur le projet, avec le souhait d'ordre pratique de prévoir des réunions périodiques tous les deux ans au moins au lieu d'un an et de généraliser les lieux de rencontre, en écartant la référence unique au Tribunal Constitutionnel d'Espagne tout en évitant le recours au « stage » qui prête à confusion...

Vous trouverez, ci-joint, la version du projet en langue française avec les retouches souhaitées qui feront que le cadre de coopération ait un caractère à la fois général et pratique.

Par ailleurs, comme convenu, je me propose de rendre visite à votre Tribunal Constitutionnel du 24 au 28 mai 2007, accompagné de Monsieur Chbihna Hamdati MAOULAINAINE et de Monsieur Abderrazzak MOULAY RACHID, membres du Conseil Constitutionnel.

En attendant le plaisir de vous rencontrer prochainement à Madrid, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en les assurances de ma très haute considération.

Le Président du Conseil Constitutionnel

Abdelaziz BENJELLOUN

## **Accord de coopération entre le Tribunal constitutionnel du Royaume d'Espagne et le Conseil constitutionnel du Royaume du Maroc**

Madame la Présidente du Tribunal constitutionnel du Royaume d'Espagne et Monsieur le Président du conseil constitutionnel du Royaume du Maroc, réunis à Madrid en mai 2007 :

Se félicitent du développement des échanges initiés en décembre 2006 par la visite d'une délégation du Tribunal constitutionnel d'Espagne au Conseil constitutionnel du Maroc et de l'établissement d'une coopération entre les deux Juridictions.

Ils constatent que ces Juridictions oeuvrent pour la garantie de la suprématie de la norme constitutionnelle à travers la diversité des modèles de contrôle de constitutionnalité et de protection des droits et libertés fondamentales.

Ils expriment leur désir commun d'intensifier leurs relations bilatérales et de développer leur coopération tout en remerciant l'Agence espagnole de Coopération internationale pour son appui.

Ils conviennent de tenir régulièrement des réunions bilatérales au moins une fois tous les deux ans, tantôt à Madrid tantôt à Rabat.

Ils expriment leur volonté d'organiser des visites de travail ainsi que d'autres activités ayant un intérêt pour les deux parties.

A Madrid, le